Image not found or type unknown

Projet d'acte liquidatif - séparation

Par **zangara**, le **24/09/2008** à **16:44**

Bonjour,

Je suis en train de me séparer de mon conjoint (PACSés) et il souhaite conserver la maison que nous avons achetée en commun il y a 2 ans. Nous souhaitons donc que la banque accepte de mettre le prêt à son seul nom, et m'en désolidarise.
pour prendre sa décision, la banque nous demande, entre autres, le projet d'acte liquidatif.
Dois-je obligatoirement passer par un notaire pour rédiger cet acte? ou pouvons-nous rédiger un écrit nous-même? (je renonce à mes parts, et accepte de lui laisser la maison, sans soulte, sans prestation compensatoire)

d'avance merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés